

S'opposer à un gouvernement démocratique a du sens

*Il est à la fois cohérent d'accepter la légitimité du gouvernement Michel et de contester les décisions qu'il prend.
Il convient même que chaque citoyen évalue continuellement les actions de ceux qui le représentent.*

Parmi les nombreuses réactions que suscitent les mouvements de grève et de protestation face à l'accord de gouvernement, certaines personnes s'interrogent à juste titre sur la pertinence de s'en prendre à un gouvernement démocratiquement élu. Si l'on accepte le principe de majorité et le résultat des dernières élections, ne devrait-on pas également accepter les politiques qui découlent légitimement de cette procédure démocratique ? Il existe au moins trois raisons pour lesquelles il peut être cohérent d'à la fois accepter la légitimité du gouvernement Michel et de contester les politiques qu'il entend mener.

La première, c'est le fait que nous élisons nos représentants sur base d'un programme, qui fait office de promesse envers les électeurs : « Si vous votez pour nous, nous nous engageons à poursuivre (uniquement) les politiques suivantes. » Le fait qu'aucun parti de la suédoise n'évoquait la hausse de l'âge légal des pensions dans son programme électoral et qu'un projet de loi dans ce sens a été décidé constitue un motif légitime de protestation, même parmi les électeurs des partis de la majorité.

La seconde, c'est le fait que l'action démocratique ne se réduit aucunement aux élections. Dès lors que notre système politique confère une importante marge d'autonomie aux représentants du peuple (en particulier la possibilité de ne pas tenir leurs promesses), le moyen le plus efficace d'assurer une certaine conformité entre la volonté de la majorité des citoyens et les politiques poursuivies par leurs représentants consiste, pour les citoyens, à réagir publiquement par rapport aux actions gouvernementales. Le débat public permet généralement de maintenir ce lien. Mais lorsque prévaut le sentiment que le gouvernement n'est pas à l'écoute, des actions plus fortes - manifestations et grèves - deviennent parfois inévitables. Or, s'il est vrai qu'une majorité des Belges trouve les économies budgétaires proposées par la suédoise « inégalement réparties » et se prononce en faveur d'un tax shift du travail vers le capital, comme l'indiquent certains sondages, il y a de bonnes raisons démocratiques de réclamer un infléchissement de l'accord de gouvernement dans le sens d'une plus grande équité fiscale.

La troisième, c'est l'évidence selon laquelle ce qui est démocratique n'est pas forcément juste. Une majorité peut se tromper et promouvoir involontairement des politiques injustes, tout comme elle peut le faire sciemment, par souci de préserver ses intérêts personnels, par exemple. Dans les deux cas, il est légitime et important que la minorité fasse entendre sa voix, en opposition. La règle de majorité n'est après tout qu'un mécanisme imparfait facilitant la prise de décisions. Il est du devoir des majorités élues de demeurer à l'écoute des minorités et d'adapter leurs politiques lorsqu'elles semblent porter atteinte à des droits et besoins fondamentaux - en l'occurrence, les droits de mener une vie digne et non aliénée par le travail. En somme, tant les électeurs des partis membres de la coalition fédérale au pouvoir que ceux de l'opposition possèdent des raisons légitimes de s'opposer aux politiques envisagées par le gouvernement Michel. **Le système représentatif ne soumet pas les citoyens aux jugements de leurs représentants.** Il revient à chacun de s'interroger continuellement sur les actions de ces derniers et de juger, en âme et conscience, s'il convient de les approuver ou de s'y opposer.